



Intéressé(s) ?

Contactez
le service droit des jeunes :

Rue Godefroid 26
5000 Namur
Tel. : 081/22.89.11
Email : namur@sdj.be



Infor Jeunes :

Rue du Beffroi 4
5000 Namur
Tel. : 081/22.38.12
Email : namur@inforjeunes.be



000 | www.as-pub.com

Remédiation

Changement
de section

Justificati

Autorisation



Audition

Absences

Responsables
légaux



Le projet « l'as de l'A.S. » vise à favoriser l'intégration des jeunes à l'école par le biais d'une information juste et claire sur son fonctionnement (le cadre et les règles) et sur les missions des services parascolaires. Ce projet s'inscrit aussi dans une volonté de favoriser le débat sur la **perception des élèves du bien-être à l'école.**



Thématiques abordées

Les partenaires de l'école.

Qu'est-ce que le C.P.M.S. ?
En quelles circonstances le Service de médiation scolaire en Wallonie peut-il intervenir ?
Pour quelles situations le S.A.J. ou une A.M.O. sont-ils compétents ?
Comment prendre contact avec ces services ?

L'obligation et la fréquentation scolaires.

Qu'est-ce que l'obligation scolaire ?
A quel âge se termine-t-elle ?
Qu'est-ce qu'une absence injustifiée ?
Comment justifier une absence ?
Quelles sont les risques à sécher les cours ?

L'outil se présente sous la forme d'un **jeu de plateau**. Les élèves doivent répondre à différents styles de questions (**socio-juridiques**, imaginer une solution positive pour sortir d'une situation difficile ou débattre de **questions citoyennes**) afin de gagner les modules nécessaires à la **construction de l'école** où ils se sentent bien.



Les sanctions disciplinaires et les recours contre les décisions du Conseil de classe ou du jury de qualification.

Une école peut-elle exclure définitivement un élève ?
A quelles conditions ?
Est-il possible de contester une décision prise par un Conseil de classe ou un jury de qualification ?

L'inscription scolaire et le parcours dans l'école.

Une école peut-elle refuser d'inscrire un élève ?
Quelles sont les règles en matière de changement d'école ou d'option en cours d'année ?



L'animation se termine par un **moment d'échange** sur les écoles réalisées par les différentes équipes afin d'exposer les « petits plus » qui rendent l'école plus agréable. Les **idées récoltées seront relayées** aux représentants de l'établissement scolaire.



Modalités pratiques

Objectifs

Informar les jeunes sur les règles applicables à l'école.
Réfléchir sur le bien-être à l'école.
Développer le sens critique des jeunes, leur responsabilité, leur solidarité et leur citoyenneté.

Durée

2X50min (soit 1h30).

Public

Jeunes scolarisés dans le secondaire ordinaire de plein exercice (à partir de 12 ans) et/ou fréquentant un Service d'Accrochage Scolaire (S.A.S.).



gratuite

L'animation est gratuite et peut être réalisée au sein d'une école, d'un internat ou d'un groupement de jeunes.
L'animation est assurée par une co-intervention de deux animateurs issus de services différents compétents en matière scolaire.